

Université Gustave Eiffel
Préparation à l'Agrégation Interne de Math 2025-26

Composition 2025-26-3-corrigé – Alain Tissier.

samedi 11 octobre 2025.

L'énoncé provient dans une très large part du livre :
« Problèmes clefs pour mathématiques supérieures »
Problème 19 p.142 ; année 2009
auteurs : Hervé Gianella, Romain Krust, Franck Taïeb, Nicolas Tosel ,
éditeur : Calvage et Mounet .

Questions préliminaires

1)a) Puisque \mathbb{C} est algébriquement clos, P admet au moins une racine, donc :
 $\rho(P) \geqslant 1$.

Puisque le produit Q des $X - z$, où z est racine de P , divise P , on a :
 $\rho(P) \leqslant \deg(P)$.

On a : $\rho(P) = 1$ si et seulement si P est proportionnel à $(X - z)^d$ où
 $d = \deg(P)$.

On a $\rho(P) = \deg(P)$ si et seulement si P est proportionnel à Q , c'est-à-dire
que toutes les racines de P sont simples.

1)b) Puisque tout polynôme est scindé sur \mathbb{C} , P est proportionnel au poly-
nôme $\prod_{z \in \text{Rac}(P)} (X - z)^{\mu_P(z)}$. Ainsi $\deg(P) = \sum_{z \in \text{Rac}(P)} \mu_P(z) = \sum_{z \in \mathbb{C}} \mu_P(z)$, puisque
 $\mu_P(z) = 0$ pour tout z qui n'est pas racine de P .

2) Si $\text{Rac}(P) \cap \text{Rac}(Q)$ n'est pas vide alors il existe z tel $P(z) = 0$ et
 $Q(z) = 0$; le polynôme $X - z$ divise P et Q donc P et Q ne sont pas premiers
entre eux.

Réciproquement si P et Q ne sont pas premiers entre eux alors $P \wedge Q$ n'est
pas constant donc possède au moins une racine z puisque le corps de base est
 \mathbb{C} . Alors z est dans $\text{Rac}(P) \cap \text{Rac}(Q)$ qui n'est donc pas vide.

On a prouvé par contraposition les deux implications.

3) Il suffit de considérer trois nombres complexes distincts α, β, γ et $P = (X - \alpha)(X - \beta)$, $Q = (X - \beta)(X - \gamma)$, $R = (X - \gamma)(X - \alpha)$.

Partie I. Inégalité de Mason

1)a) Dire que A et B sont premiers entre eux revient à dire qu'il n'ont aucune racine commune. Mais si z est racine de A et de B , z est aussi racine de C puisque $C(z) = -A(z) - B(z)$, ce qui est contraire à l'hypothèse. Donc A et B sont premiers entre eux. Il en est de même de A et C et de B et C .

1)b) D'après **2a)** les ensembles $\text{Rac}(A)$, $\text{Rac}(B)$ et $\text{Rac}(C)$ sont deux à deux disjoints. Chacun d'eux est inclus dans $\text{Rac}(ABC)$.

Réciproquement si $(ABC)(z) = 0$ le produit $A(z)B(z)C(z)$ est nul donc l'un des termes de ce produit est nul. C'est dire que $\text{Rac}(ABC)$ est inclus dans $\text{Rac}(A) \cup \text{Rac}(B) \cup \text{Rac}(C)$.

2)a) On a $D = AB' - BA' = (-B - C)B' - B(-B' - C') = BC' - CB'$,
puis $BC' - CB' = (-A - C)C' - C(-A' - C') = CA' - AC'$.

2)b) Supposons par l'absurde $D = 0$. Alors $AB' = A'B$.

Puisque A est premier avec B , d'après le théorème de Gauss, il divise A' ce qui n'est possible que si A' est nul donc A est constant. De même B et C sont constants donc $d = 0$ ce qui est contraire à l'hypothèse.

3)a) D'après l'ordre imposé sur (A, B, C) , $\deg(A) = d$.

Puisque $A = -(B + C)$, on a $\deg(B + C) = \deg(A) = d$.

D'une part on a $\deg B \leq d$; d'autre part, comme $\deg(C) \leq \deg(B)$, on a $d = \deg(B + C) \leq \deg(B)$; donc $\deg(B) = d$.

3)b) Notons aX^d le terme directeur de A et $cX^{d'}$ celui de C ; a et c sont des complexes non nuls. Alors $D = CA' - AC' = ac(d - d')X^{d+d'-1} + \dots$

Si $d' < d$, alors $ac(d - d')$ n'est pas nul et le degré de D est $d + d' - 1$.

Si $d' = d$, alors $ac(d - d') = 0$ et le coefficient de $X^{d+d'-1}$ dans D est nul ; donc le degré de D est au plus $d + d' - 2$.

4)a) Par exemple $A(z) = 0$. Posons $k = \mu_A(z)$. Par hypothèse $k \geq 1$.

Par définition $A = (X - z)^k A_1$ où A_1 est un polynôme tel que $A_1(z) \neq 0$.

Puis $D = AB' - BA' = (X - z)^k A_1 B' - (X - z)^k B A'_1 - k(X - z)^{k-1} B A_1$.

Ainsi $D = (X - z)^{k-1} D_1$ où $D_1 = -k B A_1 + (X - z)(A_1 B' - B A'_1)$.

Comme z n'est racine ni de A_1 ni de B , $D_1(z)$ n'est pas nul.

Donc $\mu_D(z) = \mu_A(z) - 1$.

La preuve est identique pour B et C .

4)b) Notons Z le complémentaire dans \mathbb{C} de $\text{Rac}(ABC)$.

$$\text{On a } \deg(D) = \sum_{z \in \mathbb{C}} \mu_D(z) = \sum_{z \in Z} \mu_D(z) + \sum_{z \in \text{Rac}(ABC)} \mu_D(z).$$

D'abord $\sum_{z \in Z} \mu_D(z)$ est positif et est nul si et seulement si D ne possède aucune racine autre que celles de A , B ou C .

$$\text{D'après 1)b), on a : } \sum_{z \in \text{Rac}(ABC)} \mu_D(z) = \sum_{z \in \text{Rac}(A)} \mu_D(z) + \sum_{z \in \text{Rac}(B)} \mu_D(z) + \sum_{z \in \text{Rac}(C)} \mu_D(z).$$

Soit P l'un des trois polynômes A , B ou C .

$$\text{D'après a), on a : } \sum_{z \in \text{Rac}(P)} \mu_D(z) = \sum_{z \in \text{Rac}(P)} (\mu_P(z) - 1) = \deg(P) - \rho(P).$$

$$\text{Ainsi } \sum_{z \in \text{Rac}(ABC)} \mu_D(z) = 2d + d' - (\rho(A) + \rho(B) + \rho(C)).$$

$$\text{Donc } \deg(D) \geq 2d + d' - (\rho(A) + \rho(B) + \rho(C)).$$

5) En réunissant les résultats de **3b)** et **4b)** il vient : $\rho(A) + \rho(B) + \rho(C) \geq 2 + d$ si $d' = d$, $1 + d$ si $d' < d$. Donc l'inégalité (R) est toujours vérifiée.

6) Dans la preuve du **4b)**, on voit que $\deg(D) = 2d + d' - (\rho(A) + \rho(B) + \rho(C))$ si et seulement si D ne possède aucune racine autre que celles de A , B ou C . D'après **3c)** on voit que $\deg(D) = d + d' - 1$ si et seulement si $d' < d$. Ces deux conditions sont nécessaires et suffisantes pour que l'inégalité (R) soit une égalité.

Partie II. Cas d'égalité dans l'inégalité de Mason

1) C'est une conséquence de : $\deg(A + B) < d$.

2) Nécessairement : $A = X - \alpha$ et $B = \beta - X$ où α et β sont distincts puisque A et B n'ont pas de racine commune. Puis $C = \alpha - \beta$.

Réiproquement on a bien ainsi : $d = 1$, $\rho(A) + \rho(B) + \rho(C) = 2 = 1 + d$.

3) On a $A = (X - \alpha)^d$ pour un certain complexe α et $C = \lambda$ pour un certain complexe non nul λ . Donc $B = -(X - \alpha)^d - \lambda$.

Ainsi construits, A , B et C sont premiers entre eux. Donc $1 + d \leq \rho(A) + \rho(B) + \rho(C)$.

Mais comme $\rho(B) \leq d$, on a $\rho(B) = d$.

On en déduit sans calcul que les racines de B sont simples.

Les solutions sont $((X - \alpha)^d, -(X - \alpha)^d - \lambda, \lambda)$.

4) On a $A = (X - \alpha)^d$ et $B = -(X - \beta)^d$ pour certains α et β distincts.

$$\text{Donc } C = (X - \beta)^d - (X - \alpha)^d.$$

Ainsi construits, A , B et C sont premiers entre eux.

Donc $1 + d \leq \rho(A) + \rho(B) + \rho(C)$, donc $\rho(C) \leq d - 1$, mais comme $\deg(C) \leq d - 1$ on a $\rho(C) = d - 1$.

On en déduit sans calcul que les racines de C sont simples.

Les solutions sont $((X - \alpha)^d, -(X - \beta)^d, (X - \beta)^d - (X - \alpha)^d)$.

5) Si $d = 2$ il faut $\rho(A) + \rho(B) + \rho(C) = 3$, donc :

- ou bien $\rho(A) = \rho(B) = \rho(C) = 1$ et on retrouve le **4**) : $(A = (X - \alpha)^2, B = -(X - \beta)^2, C = (X - \beta)^2 - (X - \alpha)^2)$ ($\alpha \neq \beta$);
- ou bien, puisque $\rho(A) \leq \rho(B)$, $\rho(A) = 1$, $\rho(B) = 2$, $\rho(C) = 0$ et on retrouve le **3**) : $(A = (X - \alpha)^2, B = -(X - \alpha)^2 - \lambda, C = \lambda)$ ($\lambda \neq 0$).

6)a) On a $\deg(C) = 1$ donc $\rho(C) = 1$ et il existe un complexe γ et un complexe non nul λ tel que $C = \lambda(X - \gamma)$.

Il existe un complexe α différent de γ tel que $A = (X - \alpha)^d$.

Donc $-B = (X - \alpha)^d + \lambda(X - \gamma)$.

6)b) On a $\rho(B) = d - 1$. Donc B admet une racine double β autre que α et γ et $d - 2$ racines simples autres que α , β et γ .

Calculons β ; on a $B(\beta) = 0$ et $B'(\beta) = 0$.

Donc : $(\beta - \alpha)^d = -\lambda(\beta - \gamma)$ et $d(\beta - \alpha)^{d-1} = -\lambda$, puis : $\beta = \frac{d\gamma - \alpha}{d-1}$.

On vérifie bien que $\beta \neq \alpha$ et que $\beta \neq \gamma$. En effet : $\beta - \alpha = \frac{d(\gamma - \alpha)}{d-1}$ et $\beta = \frac{\gamma - \alpha}{d-1}$.

6)c) Ainsi $A = (X - \alpha)^d$, $C = \lambda(X - \gamma)$, $B = -A - C = -\left(X - \frac{d\gamma - \alpha}{d-1}\right)^2 B_1$ où B_1 est unitaire et toutes les racines de B_1 sont simples.

7)a) On a $\rho(A) + \rho(B) + \rho(C) = 4$, $\rho(A) = 2$, $\rho(C) = 0$, donc $\rho(B) = 2$.

Donc pour certains $\alpha_1, \alpha_2, \beta_1, \beta_2$ distincts on a $A = (X - \alpha_1)^2(X - \alpha_2)$ et $B = -(X - \beta_1)^2(X - \beta_2)$ et $C = \lambda$ pour un certain $\lambda \neq 0$.

7)b) On a $A = (X - \mu - \delta)^2(X - \mu - \alpha')$ et $B = -(X - \mu + \delta)^2(X - \mu - \beta')$.

On développe :

$$A + B = (X - \mu)^2(\beta' - \alpha' - 4\delta) + 2\delta(\alpha' + \beta')(X - \mu) + \delta^2(\beta' - \alpha') = -\lambda.$$

On en tire : $\beta' - \alpha' - 4\delta = 0$, $\beta' + \alpha' = 0$ (car $\delta \neq 0$) et $\lambda = -\delta^2(\beta' - \alpha')$.

Finalement $\beta' = 2\delta$, $\alpha' = -2\delta$, et $\lambda = -4\delta^3$.

7)c) On obtient les solutions :

$A = (X - \mu - \delta)^2(X - \mu + 2\delta)$, $B = -(X - \mu + \delta)^2(X - \mu - 2\delta)$, $C = -4\delta^3$, où $\delta \neq 0$.

8) On a $\rho(A) + \rho(B) + \rho(C) = 4$.

Nous avons quatre possibilités :

- $(\rho(A), \rho(B), \rho(C)) = (1, 3, 0)$: on retrouve le **3** ;
- $(\rho(A), \rho(B), \rho(C)) = (1, 1, 2)$: on retrouve le **4** ;
- $(\rho(A), \rho(B), \rho(C)) = (1, 2, 1)$: on retrouve le **6** ;
- $(\rho(A), \rho(B), \rho(C)) = (2, 2, 0)$: on retrouve le **7**.

Partie III. Une application

1) On raisonne par l'absurde et on se donne une solution (A, B, C) non triviale où (A, B, C) sont premiers entre eux dans leur ensemble. Notons $d = \max(\deg(A), \deg(B), \deg(C))$. Si $d = 0$, alors (A, B, C) est une solution triviale de (F) ce qui est contraire à l'hypothèse.

On a $\rho(P^m) = \rho(P)$ pour tout polynôme P non constant.

Comme A , B et C n'ont aucune racine commune, il en est de même pour A^m , B^m et C^m . On a : $\max(\deg(A^m), \deg(B^m), \deg(C^m)) = md$.

Ainsi le triplet (A^m, B^m, C^m) est un élément de \mathcal{T}_{md} . D'après l'inégalité de Mason, $\rho(A) + \rho(B) + \rho(C) \geq 1 + md$.

A fortiori, puisque $\rho(P) \leq d$ si P est l'un de A , B ou C , on a $3d \geq 1 + md$ puis $3 > m$. C'est contradictoire.

2) On se ramène au cas précédent. Soit (A, B, C) une solution non triviale de (E). Notons R le PGCD de A , B , C . On a $A = RA_1$, $B = RB_1$, $C = RC_1$ où A_1 , B_1 , C_1 sont premiers entre eux dans leur ensemble et vérifient $A_1 + B_1 + C_1 = 0$. D'après le 1) nécessairement A_1 , B_1 et C_1 sont des constantes non nulles λ , μ et ν et $A = \lambda R$, $B = \mu R$, $C = \nu R$, donc (A, B, C) est une solution triviale de (E), ce qui est contraire à l'hypothèse.

Partie IV. Points d'ordre fini pour un polynôme complexe.

1) On a pour tout z de \mathbb{C} : $(P \circ Q)(z) = \sum_{j=1}^n a_j Q(z)^j = P(Q(z))$.

Si R est un polynôme tel que $R(z) = P(Q(z))$ pour tout z alors $R - P \circ Q$ admet une infinité de racines et est donc le polynôme nul.

2) D'après la définition donnée en préambule : $X \circ Q = Q$ et $P \circ X = P$.

3) Pour tout z de \mathbb{C} , on a : $((P \circ Q) \circ R)(z) = (P \circ Q)(R(z)) = P(Q(R(z)))$ et : $(P(Q \circ R))(z) = P((Q \circ R)(z)) = P(Q(R(z)))$, donc $(P \circ Q) \circ R = P \circ (Q \circ R)$.

4) On a : $P_0 \circ P_m = P_m$; $P_1 \circ P_m = P_{m+1}$. Soit $n \geq 1$; supposons établi $P_n \circ P_m = P_{n+m}$. Il vient :

$$P_{n+1} \circ P_m = (P_1 \circ P_n) \circ P_m = P_1 \circ (P_n \circ P_m) = P_1 \circ (P_{n+m}) = P_{n+m+1}.$$

5)a) Les termes directeurs de P et Q étant respectivement aX^d et $a'X^{d'}$ celui de $P \circ Q$ est $a(a')^d X^{dd'}$. Donc le degré de $P \circ Q$ est le produit de ceux de P et de Q .

5)b) De **a)** on déduit par récurrence $\deg(P_n) = d^n$ où $d = \deg(P)$.

6)a) On montre par récurrence sur l'entier $k \geq 0$ que $P_{km}(z) = z$ pour tout k . C'est vrai pour $k = 1$. Si c'est vrai pour un $k \geq 1$ alors $P_{(k+1)m}(z) = P_m(P_{km}(z)) = P_m(z) = z$. Donc si m divise n , z est un point fixe de P_n .

Réiproquement soit un entier n positif. Supposons que z soit un point fixe de P_n . Effectuons la division euclidienne de n par m : $n = km + r$ où $0 \leq r < m$. Puis $z = P_n(z) = P_r(P_{km}(z)) = P_r(z)$. Ainsi z est un point fixe de P_r , donc $r = 0$ d'après la définition de $O(z, P)$. Ainsi m divise n .

6)b) On a pour tout n : $P_{n+m}(z) = P_n(P_m(z)) = P_n(z)$. Donc m est une période de la suite $(P_n(z))$. Si q est une période de la suite $(P_n(z))$, alors $P_q(z) = z$ donc m divise q .

7) Puisque $\deg(P) = d \geq 2$, $P - X$ admet au moins une racine z qui est un point d'ordre 1.

8a) Les points fixes de P sont les z tels que $z^2 - z - a = 0$. Il y en a deux distincts sauf si le discriminant $1 + 4a$ est nul, c'est-à-dire $a = -1/4$, et dans ce cas le point fixe est $1/2$.

8b) On cherche les solutions de

$$u^2 - a = v; v^2 - a = u; v \neq u.$$

Par différence puis division par $v - u$ il vient :

$$u + v = -1$$

et u et v sont les racines de $X^2 + X - a - 1$. Pour $a \neq -5/4$ le système en question admet deux solutions (u, v) et (v, u) . Pour $a = -5/4$ ce système n'admet aucune solution car $X^2 + X + \frac{1}{4}$ admet une racine unique $-1/2$.

La seule valeur de a pour laquelle P n'admet aucun point d'ordre deux est $a_0 = -5/4$.

Partie V. Existence de points d'ordre n pour un polynôme complexe.

1) On a $A + B + C = 0$ où $A = U - V$, $B = -U$, $C = V$. Toute racine commune à (A, B, C) est racine de U et de V donc A, B, C sont premiers entre eux dans leur ensemble. De plus $d = \deg(U) > \deg(V) = d' \geq 0$. On en déduit $\deg(U) = \deg(U - V) = d$. On a d'après l'inégalité de Mason : $\rho(U) + \rho(U - V) \geq 1 + d - \rho(V)$ et puisque $\rho(V) \leq \deg(V)$ on a a fortiori : $\rho(U) + \rho(U - V) \geq 1 + \deg(U) - \deg(V)$.

2) Posons $m = O(z, n)$. Ou bien $m = n$ ou bien m est un diviseur strict de n tel que $P_m(z) = z$. Donc (i) équivaut à (ii).

Si p est un nombre premier tel que $P_{n/p}(z) = z$ alors $q = n/p$ est un diviseur strict de n tel que $P_q(z) = z$, donc (ii) implique (iii).

Si q est un diviseur strict de n tel que $P_q(z) = z$ alors n/q est un entier strictement supérieur à 1 ; il possède donc un diviseur premier p et n/p est un diviseur strict de n tel que $P_{n/p}(z) = z$, donc (iii) implique (ii).

3a) Soit z une racine de $P_n - X$. D'après le **2**), puisque z n'est pas d'ordre n pour P , il existe un nombre premier p tel que z est une racine de $P_{n/p} - X$. Donc $\text{Rac}(P_n - X)$ est inclus dans la réunion des $\text{Rac}(P_{n/p} - X)$ où p parcourt l'ensemble $\pi(n)$ des nombres premiers divisant n . Il en résulte que $\rho(P_n - X)$ est majoré par $\sum_{p \in \pi(n)} \rho(P_{n/p} - X)$.

3b) $\rho(P_{n/p} - X) \leq \deg(P_{n/p} - X) = \deg(P_{n/p}) = d^{n/p}$.
Donc $\rho(P_n - X) \leq \sigma(d, n)$.

4) On a $\deg(U) = d^n - \deg(\Delta)$; $\deg(V) = d^{n-m} - \deg(\Delta) < \deg(U)$. Le **1**) s'applique et donne : $\rho(U) + \rho(U - V) \geq 1 + d^n - d^{n-m}$.

5) On a $\text{Rac}(U) \subset \text{Rac}(P_n - X)$ donc $\rho(U) \leq \rho(P_n - X)$ et on applique le **3)b**.

6)a) On a : $P_n(z) = P_{n-m}(z) = w$, et $P_n(z) = P_m(P_{n-m}(z)) = P_m(w)$ donc $P_m(w) = w$.

6)b) Puisque P n'a pas d'élément d'ordre m on a : $\rho(P_m - X) \leq \sigma(d, m)$. Il y a donc au plus $\sigma(d, m)$ complexes w tels que $P_m(w) = w$. Pour tout w il y a au plus d^{n-m} complexes z tels que $P_{n-m}(z) = w$. Donc : $\rho(P_n - P_{n-m}) \leq d^{n-m} \sigma(d, m)$.

6)c) On a $\text{Rac}(U - V) \subset \text{Rac}(P_n - P_{n-m})$ donc $\rho(U - V) \leq \rho(P_n - P_{n-m})$ et on applique le **b**) : $\rho(U - V) \leq d^{n-m} \sigma(d, m)$.

7a) $\sigma(d, 2) = d^{2/2} = d^{2-1} \leq d^{2-1}$.

7)b) $\sigma(d, 3) = d^{3/3} = d \leq d^{3-2}$.

$$\sigma(d, 4) = d^{4/2} = d^2 \leq d^{4-2}.$$

$$\sigma(d, 5) = d^{5/5} = d^1 \leq d^{5-2}.$$

7)c) Tous les q/p où $p \in \pi(n)$ sont des entiers distincts compris entre 1 et $q/2$.

7)d) C'est une conséquence immédiate de ce qui précède.

7)e) Soit q_1 la partie entière de $q/2$. On majore $\sigma(d, q)$ par $\frac{d^{q_1+1}-1}{d-1} < d^{q_1+1} \leq d^{q/2+1}$. Mais $q/2 + 1 \leq q - 2$ si $q \geq 6$. La preuve est complète.

8) Comme $n > m \geq 2$, $n \geq 3$ donc $\sigma(d, n) \leq d^{n-2}$, donc, d'après **5**), $\rho(U) \leq d^{n-2}$.

Comme $m \geq 2$ on a $\sigma(d, m) \leq d^{m-1}$ donc d'après **6**), $\rho(U - V) \leq d^{n-1}$.

9) D'après **8)** et **4)**,

on a : $1 + d^n - d^{n-m} \leq \rho(U) + \rho(U - V) \leq d^{n-1} + d^{n-2}$,

donc : $1 + d^n \leq d^{n-1} + d^{n-2} + d^{n-m}$,

puis : $1 + d^n \leq d^{n-1} + 2d^{n-2} \leq 2d^{n-1} \leq d^n$.

Contradiction.

FIN